

AVISU CESEC 2022-24¹ **AVIS CESEC 2022-24**

Relatif au
Rilativu à u

Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021

Contu amministrativu di a Cullitività di Corsica per l'annu 2021

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 10 juin 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Compte administratif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021;**

Vistu a lettera di presentazione di u 10 di ghjugnu di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Contu amministrativu di a Cullitività di Corsica per l'annu 2021;

Après avoir entendu, Madame Alexandra FOLACCI, Directrice Générale Adjointe en charge de la Prospective, des Finances, des Affaires Européennes et Monsieur Mathieu FERRACCI, Directeur adjoint de la programmation financière;

Sur rapport de Jean-Pierre BATTESTINI, pour la commission « Finances suivi et évaluation des politiques publiques » ;

À nant'à u raportu di Jean-Pierre BATTESTINI, per a cummissione « Cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Pour : 51

U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di ghjunghju di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Le compte administratif 2021 s'inscrit dans un cadre règlementaire prévu au titre des dispositions des articles L1612-12 et suivants, ainsi qu'à l'article L4422-15 du code général des collectivités locales.

C'est l'occasion pour la Collectivité de Corse d'arrêter les résultats comptables de l'exercice et rendre plus largement compte de sa situation financière.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif, précédé de celui du compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Il permet de dégager le résultat de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement ainsi que les restes à réaliser des deux sections.

Le budget 2021, dernier budget de la mandature 2018-2021, a été voté dans un contexte de crise économique, sanitaire et sociale sans précédent, qui a obligé la Collectivité de Corse à trouver des équilibres financiers beaucoup plus contraints que par le passé.

Compte administratif 2021 de la Collectivité de Corse :

Le résultat cumulé de la section fonctionnement, constitué du résultat de l'exercice (145 989 136,95 €) et du résultat reporté (30 077 104,34 €) s'élève à 176 066 241,29 €.

Le solde d'exécution de la section investissement s'élève à – 158 844 230,86 €.

Le solde global est donc de 17 022 010,43 € et pourra être affecté, selon la décision de l'Assemblée de Corse, en excédents de fonctionnement reportés ou en dotation complémentaire à la section investissement.

La situation financière de la Collectivité de Corse appelle de la part du CESEC de Corse les observations suivantes :

I / S'agissant des recettes

La Collectivité de Corse a réalisé 1 304 619 079 € de recettes réelles sur l'exercice 2021 en hausse de 4,40 % par rapport à 2020 (1,249 Mds).

En fonctionnement

Après une baisse conséquente des recettes de fonctionnement suite aux effets de la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement 2021 affichent une hausse de +5,4%, soit +58,5 M€, pour un montant titré de 1 142 470 441 M€.

La fiscalité (direct et indirect) constitue la principale ressource de la Collectivité de Corse ; elle s'établit à 699 139 669 € en hausse de 7,7% par rapport à l'exercice 2020.

Pour rappel, le pouvoir décisionnel de la CDC par la modulation des taux, coefficients et tarifs ne concerne que 34% de la fiscalité.

Le CESECC note que la hausse de la fiscalité résulte d'une situation conjoncturelle améliorée du fait de la réduction des impacts et effet induits par la crise COVID qui avaient fortement pesés sur l'exercice précédent.

Le CESECC constate :

- Que la dépendance aux dotations est plus faible que par le passé ;
- Une très forte augmentation du produit de la DMTO (+36%) marquant un retour à une dynamique d'évolution enregistrée depuis 2018 ;
- Une évolution de la taxe sur les cartes grises (+21,8%) fortement impactée l'an passé ;
- Que la CDC n'a pas actionné le levier fiscal en 2021 (tout comme en 2020) ;
- La hausse de 9,9% des recettes sectorielles (112 870 652 €).

Sur la fiscalité propre à la Corse **le CESECC constate la hausse de 5,72%** ; hausse constatée malgré une forte baisse de la TICPE.

En effet, le produit de la TICPE Corse connaît, avec un décalage d'un an, les effets de la baisse des consommations de carburants enregistrée en 2020 ; le reversement de cette taxe par l'Etat étant basé sur la consommation de l'année n-1.

Le CESECC souligne, les effets de la crise tendant à s'estomper sur l'exercice en cours, la potentielle remontée du produit de la TICPE sur les futurs exercices.

Enfin, le CESECC note la stabilité des dotations d'Etat.

En investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent, globalement, à 162 157 723 €, en baisse de 2,1%, soit 3 470 726 €.

Sur ce point, **le CESECC relève néanmoins** qu'en neutralisant les écritures comptables effectuées pour un montant de 23,2 M€, durant l'exercice 2020, au titre de la négociation des emprunts structurés pour 17,5 M€ et la neutralisation des 5,7 M€ de l'avance remboursable (DMTO), les recettes d'investissement 2021 sont en forte hausse de 13,9 % soit +25,4 M€.

Toujours dans ces recettes d'investissement, **le CESECC note la forte augmentation** (+33,9%) des recettes sectorielles à 58,8 M€.

Le CA révèle un total de restes à recouvrer (constitués de titres émis, donc intégrés au résultat pris en charge par la paierie de Corse, mais non encore régularisés) de 12,699 M€ (en baisse de 5,77 M€ par rapport à 2020).

Le CESECC souligne, sur ce point, une relative amélioration par rapport à 2020 (restes à recouvrer de plus de 18,47 M€).

II/ S'agissant des dépenses

La structure des dépenses fonctionnement/investissement est stable par rapport à 2020 affichant 72,10% en section de fonctionnement et 27,90% en section d'investissement.

Les dépenses réelles cumulées de la Collectivité de Corse s'élèvent ainsi à 1,317 milliards en 2020.

Elles sont en hausse de 5,51 % par rapport à 2020.

En fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,21 % (passant de 947 961 672,26 € à 949 927 979,89 €).

Le CESECC constate la quasi-stagnation des dépenses réelles de fonctionnement en grande partie due aux conséquences de la crise sanitaire impactant à nouveau l'exercice 2021 ; dépenses réelles qui pourraient retrouver l'an prochain un niveau plus proche de l'exercice 2019, la crise COVID tendant à s'estomper.

Comme à son habitude le CESECC appelle à la plus grande vigilance et à la poursuite de la stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement.

En investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 367 589 322,22 M€ avec un taux de réalisation de 90,66 % et une hausse de 22,21 % par rapport aux réalisations 2020.

Le CESECC note :

- Qu'hors emprunt, les dépenses d'investissement 2021 représentent 319,368 M€ des dépenses réelles en hausse de 21,34 % (263,199 M€ en 2020) et au-dessus de la moyenne des dépenses réelles d'investissement sur la période 2018-2020 (270M€) ;
- Une augmentation des subventions d'équipement versées au tiers (150,053 M€ soit une hausse de 17,72 %) ;
- Une forte augmentation des participations et créances rattachées à des participations (fonds paese, fonds sustegnu, fonds d'ingénierie financière mis en œuvre par l'ADEC) ;
- Une hausse de 28,29 % des emprunts et dettes assimilées par rapport à l'exercice précédent.

III/ S'agissant de la situation financière globale

Le CESECC prend note que :

- L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement pourra contribuer au financement des investissements ;
- L'épargne brute s'établit à 193 094 177,03 en hausse de 36,05 % (141 923 671,75 € en 2020 en forte baisse par rapport à 2019 (-35,52%)) ramenant le taux d'épargne brute à 17,06 % contre 13,25 % en 2020, se rapprochant du taux de 2019 à savoir 19,87 % ;
- L'épargne nette de la Collectivité, qui indique sa capacité de financement de la section investissement par la section fonctionnement, s'établit à 144 873 522,23 M€ (104 335 336,45 € en 2020 en baisse de 44,18 % par rapport à 2019 (186 909 467,08 €)) ;

- La capacité de désendettement revient à 4,56 années en 2021 (elle était de 6,2 années l'an dernier contre 3,6 années en 2019) ;
- La capacité de désendettement de 4,56 années est en deçà du seuil de vigilance fixé à 9 années.

Si le CESECC constate une relative amélioration de la santé financière de la Collectivité de Corse sur l'exercice 2021, en comparaison du précédent, **il réaffirme néanmoins son inquiétude** face au recours fréquent à l'emprunt par la Collectivité (85 M€ en 2021, 75M€ en 2020 pour une dette cumulée de 934,6 M€) **et alerte**, dans le cadre des négociations sur le futur statut, sur la nécessité d'avoir, parallèlement à d'éventuels transferts de nouvelles compétences, des moyens financiers et des nouvelles ressources pérennes afin de les exercer de manière efficiente.

Relativement au bilan de la gestion pluriannuelle

En 2021, le stock d'autorisations de programme (AP) est de 1,449 Milliards d'euros en augmentation de 1,45 % par rapport à 2020 avec un taux de programmation de 84,17 %.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement (AE), le stock est d'un montant de 218,603 M€ (en baisse de 6,83 % par rapport à 2020) avec un taux de programmation situé à 96,24 %.

Le CESECC encourage les efforts de toilettage effectués cette année (toilettage budgétaire réalisé en 2021 à hauteur de 89 029 488,08 M€ (-68,8 M€ en investissement et - 20,1 M€ en fonctionnement) et incite à les poursuivre fortement sur les exercices à venir.

Le CESECC constate sur ce point que les taux de programmation restent importants.

Parallèlement, afin d'appréhender au mieux les délais de réalisation des AP, la tenue de statistiques sur leurs durées moyennes par secteur serait appréciable.

Enfin, et même si la présentation du Compte administratif par les services compétents de la Collectivité de Corse est toujours très claire et précise, la présence du Conseiller exécutif en charge de ces questions serait bénéfique afin, en plus des points techniques et financiers, de pouvoir aborder plus précisément la déclinaison des politiques publiques ; de même qu'il aurait intéressant d'avoir une présentation plus lisible des crédits dédiés à chacune d'entre elles.

Le CESECC souhaiterait que dans la politique de la CdC, un effort soit consenti pour augmenter significativement le soutien à l'aide alimentaire.

Le CESECC prend acte du rapport relatif au Compte administratif 2021 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI